

**INSTITUTION SAINTE-THERESE**  
**27 rue Lachaux**  
**B.P. n° 62**  
**78512 Rambouillet Cedex**

<p style="text-align: center;"><b>RENTREE 2017 / 2018</b> <b>RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES</b> <i>Pour les classes de l'Ecole Maternelle, de l'Ecole Primaire et du Collège</i></p>
--

**I - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

Téléphone : 01.61.08.64.60  
Fax : pour l'Ecole : 01.30.88.62.96  
Fax : pour le Collège : 01.34.83.19.76  
E-mail : [contactetablissement@ist78.com](mailto:contactetablissement@ist78.com)  
Site de l'établissement : [www.ist78.com](http://www.ist78.com)

Accueil de 8h00 à 18h30 tous les jours - de 8h00 à 12h30 le mercredi

<b>CHEF D'ETABLISSEMENT :</b>	<b>M. Jérôme GOUÉ</b>
Direction Ecole Primaire et Maternelle :	Mme BIENNAIT
Direction Collège et Lycée :	M. GOUÉ
Assistante de direction :	Mme RAOUL-JOURDE
Adjointe en pastorale :	Mme TAVERNIER
Responsable cycle 4 (niveaux 5 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> ) :	M. POUTHIER
Responsable cycle 3 (niveau 6 <sup>e</sup> ) :	Mme FAUDIN
Adjointe en Communication :	Mme FAUDIN
Equipe éducative école :	Mme CARRE, M. CHENU, Mme HARDOUIN Mme LE BOURLAY, Mme NENNIG
CPE collège :	M. MARTINEAU
Equipe éducative collège :	Mme BONAMY, Mme EGLOFF, Mme IMAMOGLU, M. MAUDUIT, M. PALLIER
Secrétariat des élèves école :	Mme PINEL
Secrétariat des élèves collège :	Mme LEYSSALLE
Accueil :	Mme FEZARD, Mme HENRIQUE, Mme LE BOURLAY
Comptabilité :	Mme CARRE, Mme LAPEYRE

## **II - RENTREE**

La rentrée des classes est fixée :

**Pour l'Ecole :** **Lundi 4 septembre 2017 à 8h30 pour les classes primaires et de 8h45 à 9h15 pour les classes maternelles.**

Les élèves de petite et moyenne section seront accueillis soit le **lundi 4 septembre soit le mardi 5 septembre**, selon le courrier adressé aux parents.

**Pour le Collège :** **Lundi 4 septembre 2017**

- classes de 6<sup>e</sup> : de 9h30 à 15h30
- classes de 5<sup>e</sup> : de 13h30 à 15h30
- classes de 4<sup>e</sup> : de 14h00 à 15h30
- classes de 3<sup>e</sup> : de 10h30 à 12h30

Les élèves de 3<sup>e</sup> seront libérés le lundi 4 septembre après-midi (pas de cours ce jour-là).

Le jour de la rentrée, les élèves de 6<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> apporteront dans leur cartable leur trousse, leur agenda, un cahier de brouillon et deux ou trois feuilles simples grand format dans une pochette.

Pour le collège, nous vous demandons de bien vouloir préparer pour la rentrée : 4 enveloppes non affranchies (**format 16,2 cm x 22,9 cm impérativement**) à vos **nom et adresse**. Pour les parents séparés, prévoir un jeu supplémentaire de 4 enveloppes affranchies à 1,70€ (soit 2 timbres) au nom et adresse du parent non payeur. Les affranchissements seront facturés au 3<sup>e</sup> trimestre.

**Le tout sera à remettre au Professeur Principal le jour de la rentrée**

## **III - HORAIRES HABITUELS**

**Pour l'Ecole :**

- Accueil le matin à partir de 8h00
- Aucune surveillance n'est assurée en dehors des heures de cours ou d'étude et de garderie (avant 8h00 et après 18h30)

Jours de classe de la Petite Section au CM2 : **lundi-mardi-jeudi-vendredi** 8h30 à 11h30 - 13h10 à 16h15  
(voir circulaire des entrées et sorties sur le site de l'établissement)

**Pour le Collège :**

Accueil le matin à partir de 8h00 (par l'entrée du collège) :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 11h35 (ou 12h30) - 13h30 à 16h30
- mercredi : de 8h30 à 11h35 ou 12h30

Pour les familles qui le désirent, une étude et une garderie sont assurées après les cours de 16h45 à 18h30.

La fiche d'inscription, disponible sur le site, est à rendre à partir du 21 août.

#### **IV – CATECHESE**

##### **Le parcours suivi : Porte-Parole**

**Pour l'Ecole :** En école maternelle et primaire, la catéchèse est assurée par les enseignantes (maternelle, CP, CE1) ou par des catéchistes (CE2, CM1, CM2).

**Pour le Collège :** Toutes les informations seront données aux parents intéressés, lors de la réunion de présentation : **le samedi 16 septembre 2017, de 10h30 à 11h15** (salle Anne-Marie Martel).

Les inscriptions pourront se faire ce jour-là.

➤ **Classes de 6<sup>e</sup>** : Inscriptions en salle 313 (côté Primaire) :

- le lundi 11, mardi 13, jeudi 15 et le vendredi 15 septembre 2017 de 8h30 à 9h30 et de 15h30 à 17h00
- le mercredi 14 de 8h30 à 12h30

➤ **Classes de 5<sup>e</sup>** : Tous les élèves inscrits l'année précédente sont automatiquement réinscrits.

➤ **Classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>** : Les élèves reçoivent un courrier d'information dès le début de l'année.

Les parents des nouveaux élèves de 5<sup>e</sup> peuvent se présenter à l'une des permanences des classes de 6<sup>e</sup>. Les jeunes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> s'inscrivent auprès de Mme TAVERNIER, dans son bureau.

#### **V - VIE SCOLAIRE**

Pour que se vive le Projet Educatif de l'Etablissement, il est demandé à chacun de respecter certaines règles.

**A l'école maternelle et primaire**, le règlement est présenté aux élèves pendant la semaine de la rentrée et signé par les parents.

**Au collège, la charte et le règlement sont lus aux élèves le jour de la rentrée.**

La charte et le règlement, insérés dans le carnet de liaison, seront signés par les parents et les élèves.

##### **1 - Dossiers d'évaluation - relevés de notes**

- **Ecole** : Un dossier d'évaluation est remis à l'enfant trois fois par an, en primaire, une ou deux fois en maternelle.
- **Collège** : Chaque trimestre, le suivi des élèves est assuré par deux relevés de notes, le premier à mi-trimestre, le second à la fin du trimestre et par un bulletin avec appréciations des enseignants envoyé par courrier en 5<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup>.
  - Le bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre de 6<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> est remis aux parents par le professeur principal, en main propre, au cours d'un entretien.
  - Le bulletin du 2<sup>d</sup> trimestre de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> est remis aux parents par le professeur principal, en main propre, au cours d'un entretien.

**Dès le 1<sup>er</sup> trimestre en classe de 3<sup>e</sup> et à partir du 2<sup>e</sup> trimestre en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, une fiche de dialogue est jointe au bulletin pour un meilleur suivi parents-enseignants. Il est indispensable de la remplir et de la rendre à la date demandée.**

Tout au long de l'année, vous pouvez avoir accès aux notes de votre enfant, sur Ecole Directe, accessible sur le site de l'Etablissement (un code parents et un code élève vous seront remis).

## 2 – Absences

Quel que soit le motif, les familles doivent avertir l’Etablissement par téléphone, **avant 9h15 le matin**.  
Pour l’école : 01.61.08.64.60 et pour le collège : 01.61.08.64.64.

A l’école : à son retour, l’élève devra présenter une lettre informant de la durée et du motif de l’absence.

Au collège : à son retour, l’élève doit présenter son carnet de liaison dûment rempli au bureau des surveillants.

**Les rendez-vous personnels (médicaux, d’orthodontie, etc...) sont à prendre en dehors des horaires scolaires.**

*Nous vous rappelons que les dispenses ponctuelles à la pratique sportive n’entraînent pas l’autorisation d’absence au cours d’E.P.S. Pour les dispenses de longue durée (supérieure ou égale à 2 mois), la décision d’absence au cours appartient au professeur d’E.P.S.*

## 3 - Tenue de sport

Chaque élève (sauf en classes maternelles) doit avoir **une tenue spécifique** (un short, des chaussures de sport, un survêtement) qu’il apportera les jours d’E.P.S. Les collégiens qui n’auraient pas leur tenue de sport seront sanctionnés.

A l’école primaire : la tenue de sport est réservée seulement les jours où il y a cours d’E.P.S.

L’élève peut venir en tenue ce jour-là.

En classe maternelle, pas de tenue spécifique.

Au collège, la tenue de sport est réservée exclusivement aux cours d’E.P.S.

## VI – COMMUNICATION AUX FAMILLES

### 1 - Carnet de liaison (au collège)

Il assure un lien permanent entre l’Etablissement et la famille.

L’élève doit toujours l’avoir en sa possession. En cas de perte, un nouveau carnet de liaison sera fourni à l’élève au prix de 15 €.

**Les parents sont appelés à remplir la première page, à le signer dès la rentrée et à le consulter tous les jours.**

### 2 - Documents adressés aux familles

**Les bulletins trimestriels et les relevés de notes, sont légalement adressés individuellement aux parents séparés qui en font explicitement la demande** au secrétariat de l’école ou du collège.

Les autres documents sont adressés au responsable payeur.

### 3 - Site internet ([www.ist78.com](http://www.ist78.com))

Notre site regroupe des informations permanentes et ponctuelles retraçant la vie de notre établissement.

### 4 – Informations particulières

En cas d’évènements exceptionnels, vous recevrez l’information par mail et/ou SMS.

Celle-ci sera également disponible sur le site.

## **VII - RESTAURATION**

Si vous désirez que votre enfant déjeune à la cantine :

- Vous remplissez une feuille d'inscription à la demi-pension par enfant (télécharger la feuille de demande sur le site de l'établissement).
- Vous retournez cette feuille avec le règlement de la demi-pension :  
Pour l'école : le jour de la rentrée  
Pour le collège : la semaine de la rentrée

Nous délivrerons à chaque élève concerné une carte magnétique, assurant le contrôle des présences. Nous vous rappelons que les jours de demi-pension fixés en début de trimestre ne sont pas modifiables.

Les repas pris en dehors de ces jours contractuels sont considérés comme repas occasionnels, assortis d'un paiement à l'Accueil et de la délivrance d'une carte, qui est vendue à l'Accueil avant 10h30 au prix de **7.90 €**, le repas.

Si ces repas ne sont pas réglés à l'accueil, une facture sera émise et ce recours « régulier » aux repas occasionnels entraînera des frais de gestion.

***Les cartes magnétiques remises aux élèves pour l'entrée au restaurant doivent être gardées en bon état. Toute carte perdue ou détériorée dont le badge sera illisible sera refaite contre la somme de 10 €.***

- Si l'élève oublie sa carte trop fréquemment, une sanction sera prise.

- Pour les remboursements des repas en cas de maladie, nous rappelons que ceux-ci ne sont remboursés que sur présentation d'un certificat médical et à partir de 4 jours consécutifs d'absence, pour un montant de **3,40 €** par repas.

## **VIII - FACTURATION**

L'Institution Sainte-Thérèse a mis en place un système de prélèvements informatisé. Pour les personnes qui ont choisi la mensualisation, une facture annuelle sera émise fin septembre de l'année en cours.

Les prélèvements mensuels seront effectués d'octobre à mai le 5 de chaque mois.

Pour les personnes ayant choisi le prélèvement trimestriel ou autres modes de paiements : les factures **parviendront trois fois par an, payables le 15 octobre, le 15 décembre et le 15 avril de l'année en cours.**

La demi-pension est à régler **avant le début du trimestre comptable** et viendra en déduction lors de la facturation. Pour la comptabilité, afin que le nombre de repas soit identique chaque trimestre, en tenant compte des journées pédagogiques et autres journées telles que voyages et stages, les trimestres sont découpés comme suit :

- 1<sup>er</sup> trimestre comptable : du 4 septembre 2017 au 7 décembre 2017
- 2<sup>e</sup> trimestre comptable : du 8 décembre 2017 au 26 mars 2018
- 3<sup>e</sup> trimestre comptable : du 27 mars 2018 au 7 juillet 2018

**Pour la redevance d'enseignement, tout trimestre commencé est dû.**

## **IX - COTISATION APEL**

L'Institution propose, dans sa facturation, l'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves (APEL) par une cotisation de 22 € pour l'année par famille. Si vous ne souhaitez pas y adhérer, veuillez nous le signaler avant le 1er septembre de l'année par courrier adressé à la comptabilité.

## **X - ASSURANCES**

L'Assurance Individuelle Accident, qui couvre les dommages corporels **subis** par l'enfant, est souscrite globalement pour tous les élèves et couvre les stages, les sorties... Elle ne prend pas en compte la perte ou le vol d'objets personnels (calculatrice, vélo, portables etc...).

Nous rappelons que les familles doivent vérifier qu'elles ont bien souscrit une assurance en Responsabilité Civile, qui couvre les dommages **causés** par l'enfant.  
Les déclarations d'accident sont à faire auprès de l'Intendant dans les 48 heures (tél. 01.61.08.64.62).

## **XI - DATES IMPORTANTES**

### **1 - Calendrier des congés :**

#### **Vacances Scolaires**

<b>Toussaint</b>	du vendredi 20 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017
<b>Noël</b>	du vendredi 22 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018
<b>Hiver</b>	du vendredi 16 février 2018 au lundi 5 mars 2018
<b>Printemps</b>	du vendredi 13 avril 2018 au lundi 30 avril 2018
<b>Fin des cours</b>	le vendredi 6 juillet 2018 pour l'école)

Le départ en vacances s'entend "après la classe". Le retour s'entend "au matin".  
Au collège, pas de cours le samedi matin.  
A l'école, pas de classe le mercredi matin ni le samedi matin.

### **2 - Réunions de parents :**

#### **Maternelle / Primaire**

CE2	Mardi 5 septembre 2017	18h00
CE1	Vendredi 8 septembre 2017	18h00
PS et PS/MS	Mardi 12 septembre 2017	18h00
CM1	Vendredi 22 septembre 2017	18h00
CP	Mardi 26 septembre 2017	18h00
MS/GS et GS	Jeudi 28 septembre 2017	18h00
CM2	Mardi 3 octobre 2017	18h00

#### **Collège**

6 <sup>ème</sup>	Jeudi 7 septembre 2017	18h00
5 <sup>ème</sup>	Mardi 12 septembre 2017	18h00
4 <sup>ème</sup>	Jeudi 14 septembre 2017	18h00
3 <sup>ème</sup>	Mardi 19 septembre 2017	18h00

- Réunion pour la Catéchèse pour tous les parents du Collège :  
**le samedi 16 septembre 2017 de 10h30 à 11h15** (Salle Anne-Marie Martel)  
Inscription possible à l'issue de la réunion.

### **3 - Accueil des nouvelles familles**

Comme chaque année, nous avons le plaisir d'accueillir toutes les nouvelles familles de l'Institution pour une présentation de l'Etablissement, une visite des locaux et pour faire connaissance :

**Samedi 23 septembre 2017 à 10h00 Rue Lachaux**

**Une messe sera célébrée pour la fête de Sainte-Thérèse le vendredi 29 septembre 2017 à 16h45 à l'église Saint-Lubin.**

-:-:-:-:-